



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A ORAN

CONJOINT ETRANGER DE RESSORTISSANT FRANCAIS

PIECES A FOURNIR*

DEMANDE DE VISA COURT SEJOUR – CIRCULATION

- ❑ Formulaire de demande de visa dûment complété recto-verso, daté et signé ;
- ❑ Deux photographies en couleur récentes et aux normes (format 3,5 x 4,5 cm sur fond blanc) ;
- ❑ Photocopie du passeport en cours de validité (pages 1 à 5 et dernier visa délivré) ;
- ❑ Copie intégrale de la « Transcription du mariage » - pour le mariage célébré à l'étranger ;
- ❑ Copie intégrale de l' « Acte de mariage » - pour le mariage célébré en France ;
- ❑ Photocopie du livret de famille français ;
- ❑ Photocopie du justificatif de la nationalité française du conjoint (Carte Nationale d'Identité, Certificat de Nationalité Française, **ou** ampliation d'un décret de naturalisation **ou** de réintégration dans la nationalité française ou de la déclaration d'acquisition enregistrée) ;
- ❑ Enveloppe UPS accompagnée des bordereaux bleu et vert.

DEMANDE DE VISA COURT SEJOUR – ETABLISSEMENT

Présentation des documents mentionnés ci-dessus, PLUS :

- ❑ Justificatif de la résidence en France du conjoint français (dernière quittance de loyer ou dernière facture d'eau, de gaz ou de téléphone, ou avis d'imposition ou taxe d'habitation) ou intention d'y résider (ex. contrat de bail...) ;
- ❑ En cas d'hébergement chez les parents / beaux-parents : une attestation d'accueil ou une attestation d'hébergement manuscrite pour le couple, datée et signée, accompagnée de la photocopie de la Carte Nationale d'Identité de l'hébergeant ;
- ❑ Lettre manuscrite du conjoint français donnant son accord pour la venue de son époux (se) en France.

***Sous réserve des justificatifs complémentaires qui pourront être demandés par les services consulaires**
Exemple : livret de famille algérien (pages 1 à 9) ; copie intégrale de l'acte de naissance portant mention de la nationalité française,...

NB : Lors du dépôt de la demande, il est impératif de présenter les documents originaux demandés (validité de moins de 2 mois) plus une copie.

ATTENTION : Tout document manquant ou photocopie illisible peut entraîner un refus.